



LA VISION GAULLIENNE DE LA DÉFENSE NATIONALE

- Travail individuel ou en groupe (≈ 30 mn) -

Objectif : comprendre la vision gaullienne (= de Charles de Gaulle) de la Défense nationale.

ÉTAPE N°1 : DÉCRIRE ET ANALYSER DES DOCUMENTS. (⌚ 20-30 mn)

a) Lisez les documents ci-joints.

b) Seul(e) ou en binôme, complétez le tableau ci-dessous que vous recopierez si besoin, à l'aide des documents (au moins deux lignes si vous travaillez seul(e), et les trois lignes si vous travaillez en binôme). Pour vous aider, certaines cases sont déjà en partie complétées.

Compétence travaillée

- ° Analyser et comprendre un document :
 - je comprends le sens général du document ;
 - j'identifie le document et son point de vue particulier ;
 - j'extrais, j'exploite et je classe des informations ;
 - je confronte des documents et j'exerce mon esprit critique.

Document	Date (jour/mois/année)	Facultatif : Contexte et constat	Fondements (= bases) de la Défense nationale entraînant une préconisation (= conseil) ou une décision
Article « Pour une politique de Défense nationale »	- - Fragmentation des forces armées françaises (3 ministères)	- Primat (= primauté, supériorité) du politique sur le militaire - Vision d'ensemble } création
Ordonnance créant le CEA	- Monopole des Etats-Unis sur l'arme nucléaire (première bombe atomique sur)	- } création du CEA
Allocution à l'Ecole militaire	- Fin de la Seconde Guerre mondiale et début de -	- } - Lancement d'une politique pour - } - Lancement du retrait du commandement intégré de l'OTAN

ÉTAPE N°2 : METTRE EN RELATION DES DOCUMENTS. (⌚ 3-5 mn)

c) Question de synthèse : Quelle est la vision gaullienne de la Défense nationale ?

Document 1 : Pour une politique de Défense nationale

« (...) A travers des difficultés multiples, notre pays a conservé une armée solide, bien dotée, bien commandée et qui s'est, d'elle-même, fixé ce qu'elle aurait à faire. Il a reconstruit une marine, aux navires excellents, aux équipages instruits, qui, de son propre mouvement, a décidé de son emploi. Il s'est pourvu d'une aviation qui ne le cède à nulle autre et a choisi ses missions éventuelles. La protection aérienne du territoire s'organise. On achève de bâtir aux frontières un système remarquable de fortifications. Nous avons, malgré vents et marées, tissé et maintenu un réseau précieux d'alliances et fait l'impossible pour garder les grandes amitiés d'antan. Un vaste travail a été entrepris pour préparer la mobilisation et la subsistance nationales, non seulement dans l'ordre des industries de l'armement, mais bien à tous les égards. (...) Cependant, à ces efforts fragmentaires il faut un cadre qui les enveloppe, un plan qui les oriente et les ajuste. Il faut, pour trancher le mot, une politique de la Défense Nationale. (...) »

Qu'on veuille mesurer les périls que risquerait, le cas échéant, d'entraîner l'improvisation. Comment les gouvernements pourraient-ils accomplir leur tâche s'ils ne trouvaient pas, dans le tumulte des événements, une base solide pour leurs décisions ? Ou bien, renonçant à jouer le rôle, ils s'abstiendraient de diriger la guerre, ou bien, se concentrant sur des objets particuliers, ils ne verraien que des arbres et non la forêt, ou bien, cédant aux impulsions du moment, ils iraient bouleverser par des interventions mal calculées ce qui se ferait dans telle ou telle branche. Mais, qu'ils disposent au contraire d'un plan, déterminant, pour l'essentiel, la politique générale de la France dans les débuts d'un conflit, fixant, pour autant qu'on le puisse, le but, la forme, la mesure de l'effort total du pays, traçant à chaque ordre de l'action : militaire, naval, aérien, diplomatique, colonial, économique, financier, moral, son but propre, ses limites, la manière dont il doit se conjuguer avec les autres, dès lors ils ont en main le fil conducteur. (...) »

Charles de Gaulle, « Pour une politique de Défense nationale », *La Revue bleue*, 4 mars 1933 (repris dans Charles de Gaulle, *Articles et écrits*, Paris, Plon, 1975, pp 265-270).

Document 2 : Création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

« De pressantes nécessités d'ordre national et international obligent à prendre les mesures nécessaires pour que la France puisse tenir sa place dans le domaine des recherches concernant l'énergie atomique.

La création d'un organisme susceptible d'assurer au pays le bénéfice de telles recherches a été mise à l'étude.

Il est apparu que cet organisme devait être à la fois très près du Gouvernement, et pour ainsi dire être mêlé à lui, et cependant doté d'une grande liberté d'action. (...) »

Préambule de l'ordonnance n°45-2563 du 31 octobre 1945.

Document 3 : Allocution à l'Ecole militaire

« (...) Il faut que la défense de la France soit française. (...) Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines. (...) Naturellement, il faut que la défense française soit, le cas échéant, conjuguée avec la défense d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. (...) »

Le système qu'on a pu appeler d'"intégration", et qui a été inauguré et même, dans une certaine mesure, pratiqué après les grands malheurs que nous avions traversés, alors qu'on pouvait croire que le monde libre était placé devant une menace imminente et illimitée et que nous n'avions pas encore, peut-être, recouvré notre personnalité nationale, ce système de l'intégration a vécu. (...) »

La conception d'une défense de la France et de la Communauté, qui soit une défense française, cette conception-là doit être à la base de la philosophie de vos centres et de vos écoles.

La conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler une force de frappe" susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique - que nous le fabriquons ou que nous l'achetions - mais qui doit nous appartenir. Et, puisqu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde, il faut que notre force, à nous, soit faite pour pouvoir agir où que ce soit sur la terre. (...) »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 3 « Avec le renouveau. 1958-1962 », Allocution prononcée à l'Ecole militaire le 3 novembre 1959, Paris, Plon, 1970, pp 125-129.